



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question orale n° 1608

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de création d'un collège sur le territoire de la commune de Naintré, dans la Vienne, ainsi que sur la requalification d'un des départements de l'IUT de Poitiers décentralisés à Châtelleraut, dossiers au sujet desquels il a déjà eu l'occasion de l'interroger. Le conseil général, lors de sa session du 8 décembre 2000, a accepté le principe du financement de la construction d'un « collège 600 » à Naintré, conformément aux souhaits des parents d'élèves, à la condition que l'Etat affecte les moyens nécessaires à son fonctionnement, et que cette création n'affecte pas la viabilité des autres collèges de l'agglomération châtelleraudaise. Alors que dans un premier temps la position ministérielle semblait pencher en la faveur d'une telle création, elle s'est inversée à la suite d'une étude menée à l'initiative du rectorat de Poitiers, mettant tout particulièrement en avant une démographie scolaire orientée durablement à la baisse. En conséquence, il lui demande quelle position définitive il entend prendre quant à cette création, l'attente locale étant particulièrement importante quant à l'annonce d'une décision ferme sur ce dossier. Quant à la reconversion d'un des départements de l'IUT de Poitiers décentralisés à Châtelleraut en département génie des télécommunications et réseaux, spécialité fortement demandée par les entreprises et attirante pour les candidats potentiels, pour laquelle le conseil général pourrait apporter un financement à hauteur de 40 %, issu de l'enveloppe de 6 millions de francs que le département a décidé de consacrer à l'IUT dans le cadre du contrat de plan, il lui demande s'il compte prendre très rapidement toutes les mesures utiles pour que cette transformation puisse être effective dès la prochaine rentrée, permettant le renforcement de l'attractivité du site châtelleraudais.

Texte de la réponse

POLITIQUE DE L'ÉDUCATION DANS LA VIENNE

Mme la présidente. M. Jean-Pierre Abelin a présenté une question, n° 1608, ainsi rédigée :

« M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de création d'un collège sur le territoire de la commune de Naintré, dans la Vienne, ainsi que sur la requalification d'un des départements de l'IUT de Poitiers décentralisés à Châtelleraut, dossiers au sujet desquels il a déjà eu l'occasion de l'interroger. Le conseil général, lors de sa session du 8 décembre 2000, a accepté le principe du financement de la construction d'un « collège 600 » à Naintré, conformément aux souhaits des parents d'élèves, à la condition que l'Etat affecte les moyens nécessaires à son fonctionnement, et que cette création n'affecte pas la viabilité des autres collèges de l'agglomération châtelleraudaise. Alors que dans un premier temps la position ministérielle semblait pencher en la faveur d'une telle création, elle s'est inversée à la suite d'une étude menée à l'initiative du rectorat de Poitiers, mettant tout particulièrement en avant une démographie scolaire orientée durablement à la baisse. En conséquence, il lui demande quelle position définitive il entend prendre

quant à cette création, l'attente locale étant particulièrement importante quant à l'annonce d'une décision ferme sur ce dossier. Quant à la reconversion d'un des départements de l'IUT de Poitiers décentralisés à Châtelleraut en département génie des télécommunications et réseaux, spécialité fortement demandée par les entreprises et attirante pour les candidats potentiels, pour laquelle le conseil général pourrait apporter un financement à hauteur de 40 %, issu de l'enveloppe de 6 millions de francs que le département a décidé de consacrer à l'IUT dans le cadre du contrat de plan, il lui demande s'il compte prendre très rapidement toutes les mesures utiles pour que cette transformation puisse être effective dès la prochaine rentrée, permettant le renforcement de l'attractivité du site châtelleraudais. » La parole est à M. Jean-Pierre Abelin, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le secrétaire d'Etat au patrimoine, je voudrais vous interroger sur l'avenir de deux projets qui intéressent les habitants du Châtelleraudais.

La première question concerne la position du ministère sur l'éventuelle création d'un nouveau collège à Naintré, commune qui jouxte Châtelleraut. Le 8 décembre 2000, le conseil général de la Vienne avait, à la demande des familles, voté à l'unanimité le principe de financement de la construction d'un collège 600 à la condition que l'Etat affecte les moyens nécessaires à son fonctionnement et que cette création ne déstabilise pas les autres collèges de l'agglomération.

A la suite de cette délibération, le recteur de l'académie de Poitiers a engagé une étude. Le 21 septembre dernier, le recteur concluait son étude en disant que, du strict point de vue de la démographie scolaire et des conséquences qu'on peut en tirer, en particulier sur le plan de l'intérêt pédagogique des élèves, la construction d'un collège ne se justifie pas. Il rappelle, comme les trois précédents recteurs d'académie, que, depuis dix-sept ans, le nombre des élèves a baissé de plus de 17 % et que les prévisions dans les quatre ans ne sont pas favorables. Je signale d'ailleurs que le plus gros collège de la zone prévoit une rentrée à 720 élèves, hors sections d'enseignement général et professionnel adapté, et a perdu plus d'une centaine de collégiens en deux ans. Le recteur a également rappelé que, l'académie de Poitiers étant excédentaire, si création il y avait, ce serait par redéploiement des moyens pour le personnel enseignant comme pour le personnel ATOS. Il craignait donc un risque de déstabilisation pour les équipes pédagogiques du collège Descartes de Châtelleraut et du collège de Vouneuil-sur-Vienne. Il y a six mois, en réponse à une question écrite, M. le ministre me signalait qu'il y avait 260 collèges en France de plus de 900 élèves qui étaient prioritaires pour la partition et que les moyens prévus dans le budget correspondaient à une vingtaine de collèges par an. Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous confirmez les conclusions du recteur.

Le deuxième projet est celui que l'IUT de Poitiers élabore depuis dix-huit mois avec les enseignants des départements décentralisés de Châtelleraut : il s'agit de convertir l'un de ses départements en un département de génie des télécommunications et des réseaux. L'ensemble du conseil d'administration, les enseignants, les élus de Châtelleraut y sont favorables. Dans le cadre du contrat de plan, le conseil général a prévu 40 % du financement sur les 6 millions de francs nécessaires. Là encore, j'aimerais savoir si vous validez ce projet et si l'on peut légitimement compter sur l'ouverture de ce département à la rentrée 2002.

Mme la présidente. La parole est M. le secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle. M. Michel Duffour, *secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle*. Monsieur le député, je renouvelle les excuses de M. Lang qui m'a chargé de vous répondre.

Vous avez tenu à lui poser deux questions, l'une portant sur l'opportunité de la création d'un nouveau collège public dans le département de la Vienne, plus précisément à Naintré ; l'autre sur la reconversion

éventuelle d'un des départements de l'IUT de Poitiers, en département de GTR - génie des télécommunications et réseaux.

Le projet de construction d'un collège à Naintré doit être replacé dans l'ensemble géographique qui regroupe les secteurs des trois collèges de Châtelleraut, de Vouneuil-sur-Vienne et de Jaunay-Clan, tous également concernés par cette création éventuelle. De 1986 à la rentrée 2000, les écoles de ces secteurs ont perdu 598 élèves, soit une baisse de 13,49 %. Dans le même temps, les collèges du secteur voyaient leurs effectifs diminuer de 613 élèves - 16,43 % -, soit pas moins de l'équivalent d'un collège. De même, alors que, à la rentrée 2000, les collèges de ces secteurs scolarisaient 3 117 élèves, il n'y en aura plus que 2 974 en 2003. D'un strict point de vue démographique, la construction d'un collège à Naintré ne semble donc plus guère se justifier. Elle ne se justifie pas plus, semble-t-il, sur le plan géographique, Naintré étant à quelques kilomètres de Châtelleraut.

Enfin, il convient de ne pas perdre de vue que, dans l'hypothèse où un collège serait construit à Naintré, cela provoquerait des baisses d'effectifs très importantes qui se conjugueraient avec la baisse démographique : le collège Descartes de Châtelleraut, par exemple, perdrait au total 333 élèves et environ 20 postes d'enseignant. Celui de Vouneuil pourrait en perdre jusqu'à 224, soit la moitié de ses effectifs actuels. Des déséquilibres très importants seraient ainsi provoqués dans plusieurs collèges des environs et dans leurs effectifs, alors que, faut-il le rappeler, les dernières rentrées, notamment celle de 2001, se sont passées pour chaque collège dans les meilleures conditions.

Pour ce qui concerne votre seconde question, il est exact que deux IUT rattachés aux deux universités de l'académie de Poitiers, en l'occurrence La Rochelle et Châtelleraut, ont fait acte de candidature pour obtenir un département de génie des télécommunications et réseaux. La commission pédagogique nationale devrait donner son avis au cours du mois de janvier prochain. Tout laisse à penser qu'un des deux sites devrait être retenu.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, des informations que vous venez de nous donner.

S'agissant de l'IUT de Châtelleraut, j'insiste sur la nécessité de mobiliser les enseignants en faveur de la reconversion d'un département de l'IUT, qui redonnerait de l'élan à l'ensemble.

Pour le projet de collège, peut-être aurait-il fallu, au-delà de l'étude que le recteur a commandée, engager une concertation avec l'ensemble des partenaires. Les enseignants, les parents d'élèves, qui sont demandeurs d'informations, n'ont jusqu'à présent pas été très sollicités. Cela dit, nous le savons, la baisse démographique importante déjà enregistrée devrait se poursuivre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1608

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7152

Réponse publiée le : 19 décembre 2001, page 9513

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 décembre 2001